plicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BEAUNE

PALAIS DE JUSTICE - B.P 261
21207 BEAUNE CEDEX
TEL:GREFFE 03.80.22.01.80-AUDIENCES 03.80.22.70.41-FAX 03.80.24.90.34
MINITEL 24 H/24 : 08.36.29.22.22. - 08.36.29.11.22. - 08.36.29.11.11.

R E C E P I S S E D E D E P O T

FIDAL

BP 281
CHALON SUR SAONE
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

V/REF :
N/REF : 98 B 29 / A-809

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/11/98, SOUS LE NUMERO A-809,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/09/98

NOMINATION DE MELLE FLORENCE BALMELLE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE MR OLIVIER DUBOC, DEMISSIONNAIRE

... CONCERNANT LA SOCIETE
ABAQUE FINANCE
SOCIETE ANONYME
RUE DES ORMES
CORBERON
21250 SEURRE

R.C.S BEAUNE B 417 690 732 (98 B 29)

LE GR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE (Côte-d'Or)

ABAQUE FINANCE
S.A. au capital de 6.500.000 Francs
SIÈGE SOCIAL : Rue des Ormes
21250 CORBERON
417 690 732 RCS BEAUNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 SEPTEMBRE 1998

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 30 Septembre 1998, à 18 heures, les actionnaires se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain BALMELLE, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire :

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 65.000 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,

- la feuille de présence,

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,

- une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes accompagnée de l'avis de réception,

- le rapport des administrateurs restant en fonction,

- le texte du projet de résolution.

- la fiche du candidat aux fonctions d'administrateur.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

Il donne ensuite lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Enfin, la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

RÉSOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier DUBOC, démissionnaire :

- Mademoiselle Florence BALMELLE, demeurant : 78 Rue des Fleurs - 62100 CALAIS, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Florence BALMELLE, présente à l'assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

COPIE CONFORME

A

Le P.D.G.